

Image not found or type unknown



Commerçant qui refuse de rembourser et propose un avoir

Par **tanit06**, le **11/01/2009** à **10:27**

Suite à achat d'un blouson cuir dans une boutique de marque à Cannes en décembre pour la saison d'hiver, cet article s'est montré défectueux et je l'ai ramené à la boutique. L'article n'étant plus disponible, je demande le remboursement. Le commerçant ne veut pas et m'a fait un avoir valable 3 mois en me disant de revenir à réception de la collection printemps. C'est inacceptable, je souhaite un blouson hiver identique qu'il ne peut pas me fournir. Ai-je le droit d'exiger le remboursement et par que moyen. Merci.